



Commune des Avirons

Extrait N° 25 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 27 juin 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-sept juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

10 JUIL. 2014

que la convocation du Conseil a été faite le **17 juin 2014** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **30**.

Le Maire,



Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - Mme CADAS Isabelle - M. BENARD Alex - Mme MARCHAND Gladys - M. RIVIERE Raphaël - Mme HEBERT Monique - M. VLODY René - M. CASSAGNABERE Patrick - M. RIVIERE Lucien - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie-Josée - M. PAYET Fabrice - M. FRINGUE Mikaël - M. FERRERE Frédo - Mme ABELARD Isabelle - Mme LESQUELIN Nadia - M. RIVIERE Olivier - Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia - M. CANTINA Pierrot - Mme HOARAU Annie - M. FORT Paul - Mme CADERBY Colette - M. SERMANDE Jean-Pierre - M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne

Procurations : Mme MEZINO Sylvaine a donné mandat à Mme LUCAS Roseline - Mme BARET Liliane a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose - Mme SILOTIA Natacha a donné mandat M. DENNEMONT Jean Daniel

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 25/ Personnel Communal
- Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la modification du tableau des effectifs comme suit :

Hôtel de Ville

61, avenue Général de Gaulle – B.P. N°2 - 97425 LES AVIRONS

Tél. : 0262 38 02 66 – Télécopie : 0262 38 09 65

I-Agents non titulaires :

Suppression

Agent en CDI

- Adjoint technique de 2^{ème} classe : 03

II-Agents titulaires :

Création

- Adjoint technique de 2^{ème} classe : 03

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide de modifier le tableau des effectifs communaux, tel que proposé.

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du compte principal.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

